

SYNEOS

6 RUE DE L'INDUSTRIE
93022 BOBIGNY

Téléphone : 06 84 33 36 04

Mail :

Bon No : 006035638		1ere Gachée : 06:38 (1)		Date : 16/09/2026 clau2609158462		Zone : ZONE A	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) : CF-261691		Chantier : ROISSY		Véhicule : 650	
Client : C9268630 ROSA DALLAGE		8 BIS AVENUE DE VALENTON		ROISSY EN FRANCE		Chauffeur : HABIB	
94450		95700 Roissy-en-France		CENTRALE : BOBIGNY		CONSEILS DE SECURITE	
ARRIVEE CHANTIER réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 200.00 m3		Quantite Restante : 144.00 m3		Livree Reelle : 8.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
DALC30JXF1320S2		BPS		XF1		CL 0,40	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM II/A-S 42.5 N		0		C30/37			
Appellation commerciale : BPS XF1 C30/37 S2 D22.4 -320KG -I CEM II		Température :		N° Grupe :		Retour béton	
Mode de livraison :							
SERVICES		ADJUVANTS		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
CONTRIBUTION CARBONE		8 METRE CUBE		Nom:			
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE		8 METRE CUBE		Signature du client:			
RESPONSABILITE ELARGIE DU		8 METRE CUBE					
PRODUCTEUR		8 METRE CUBE					
CONTRIBUTION ENERGETIQUE		8 METRE CUBE					
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):							
Type et quantité:							
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non